

## Politique du Groupe Cembre sur les minéraux de conflit

Le 22 août 2012, la Commission américaine pour les opérations de bourse (S.E.C., United States Securities and Exchange Commission) a annoncé l'adoption des normes définitives relatives aux « minéraux de conflit », telles que visées à la Section 1502 de la loi Dodd-Frank (Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act) (« Dispositions pour les minéraux de conflit »).

L'objectif des « Dispositions pour les minéraux de conflit » est de décourager l'utilisation des minéraux dont le commerce pourrait financer et favoriser les groupes armés de la République Démocratique du Congo (RDC) ou des pays limitrophes (Angola, Burundi, République centrafricaine, République du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zambie).

Les « minéraux de conflit » comprennent la cassitérite, la columbite-tantalite, la wolframite (desquelles on obtient l'étain, le tantale, le tungstène) et l'or, provenant de la République Démocratique du Congo (RDC) et/ou des pays limitrophes.

À ce jour, parmi les métaux cités, l'étain est le seul utilisé par le groupe Cembre pour la protection de surface des connecteurs électriques.

En accord avec ce qui est affirmé dans le Code Éthique à l'égard des principes de responsabilité sociale, des droits de l'homme et de discrimination, le Groupe Cembre s'engage à :

- ne pas acheter et utiliser en toute connaissance de cause les métaux indiqués provenant de mines de la « Zone de conflit » ou néanmoins qui ne sont pas certifiés « sans conflit ».
- demander à ses fournisseurs d'entreprendre un processus d'évaluation approprié de leurs chaînes d'approvisionnement dans le but de s'assurer que les métaux indiqués proviennent uniquement de
  - mines et fonderies en dehors de la « Zone de conflit »
  - mines et fonderies qui ont été certifiées par un organisme tiers indépendant comme « sans conflit », s'ils se situent au sein de la « Zone de conflit »
  - Processus électrochimique de raffinage des débris.

L'objectif est de garantir que les métaux que nous achetons sont « sans conflit ».

Dans le cas où l'origine de ces métaux ou la production de matériaux achetés par le Groupe Cembre ne seraient pas conformes aux indications qui précèdent, des mesures adaptées seraient adoptées.